

DEXIA SA
Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Belgique)
Numéro d'entreprise : 0458.548.296
RPM Bruxelles

(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE OU DE PROCURATION POUR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 19 JANVIER 2024**

Le présent formulaire de vote ou de procuration, dûment complété et signé doit être retourné à la Société au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00, **par e-mail** à shareholder@dexia.com (un scan ou une photo suffit). Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société. Pour être pris en compte, le formulaire doit être reçu par la Société au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00. Etant donné que le 13 janvier 2024 est un samedi, nous invitons les actionnaires à retourner leur formulaire à Dexia **pour le 12 janvier 2024 à 16h00 au plus tard**.

VEUILLEZ INDIQUER LE CHOIX DE VOTE OU D'ABSTENTION POUR CHAQUE PROPOSITION DE DÉCISION. Dans le cas d'un vote par procuration, le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

Les formulaires de vote/procuration qui parviennent en retard (soit après le 13 janvier 2024 à 16h00) ou qui ne répondent pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) :

*Nom et prénom / Dénomination
de la personne morale :* _____

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) représentée par :

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

(compléter uniquement si la soussignée est une personne morale) ayant le numéro d'entreprise suivant :

Numéro d'entreprise : _____

domicilié(e) / dont le siège est établi à :

Rue, numéro : _____

Code postale : _____

Ville : _____

Pays : _____

détenteur de _____ actions nominatives de la Société,

COCHEZ LA CASE SOUHAITÉE (choix entre OPTION 1 ou OPTION 2)¹ :

OPTION 1 (vote à distance) :

- souhaite exercer tous les votes attachés à ces actions comme indiqué ci-dessous, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 19 janvier 2024 à 11h00, au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante.

ou

OPTION 2a (procuration au secrétaire général de la Société) :

- désigne par la présente Nicolas Dupont, secrétaire général de la Société ou Charlotte Schaumans, juriste comme mandataires, avec droit de subdélégation, pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 19 janvier 2024 à 11h00, au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

ou

OPTION 2b (procuration à un autre mandataire) :

- désigne par la présente comme mandataire :

Nom et prénom :

Domicilié à

pour représenter le/la soussigné(e) à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 19 janvier 2024 à 11h00, au siège de la Société sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique et pour exercer tous les votes attachés aux actions susmentionnées au nom et pour le compte du/de la soussigné(e) conformément aux présentes instructions de vote spécifiques, pour signer tous les procès-verbaux et autres documents et, en général, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de cette procuration.

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée à la page suivante. Le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

¹ A défaut de choix, le vote est présumé être un vote à distance (OPTION 1).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DU 19 JANVIER 2024 ET PROPOSITIONS DE DÉCISION :

Veillez indiquer le choix de vote ou d'abstention pour chaque proposition de décision mentionnée ci-dessous. Si, à la page précédente, vous avez choisi le vote par procuration, veuillez noter que le mandataire ne peut voter que si vous donnez des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

1. Nomination de Pierre Darbre en qualité d'administrateur de la Société

Proposition de procéder à la nomination, pour un mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, de Pierre Darbre, avec effet immédiat, en remplacement de Ludovic Planté, démissionnaire avec effet au 13 octobre 2023.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

2. Modification de l'article 1er des statuts afin de changer la dénomination de la Société

Proposition de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de changer la dénomination de la Société, et de le remplacer en conséquence par le texte suivant :

« DEXIA HOLDING est une société anonyme dont la durée est illimitée. »

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

3. Modification de l'article 12 des statuts afin de supprimer l'obligation de constituer un comité de direction et de modifier la composition et les pouvoirs d'un comité de direction

Proposition de modifier l'article 12 des statuts afin de supprimer l'obligation de constituer un comité de direction, de modifier la composition et les pouvoirs d'un comité de direction, et de le remplacer en conséquence par le texte suivant :

« Le conseil d'administration peut constituer un comité de direction, composé de trois membres au moins et dix membres au plus, en ce compris l'administrateur délégué qui le préside. Le comité de direction peut désigner en son sein un vice-président.

Le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différents métiers dans le cadre et les limites définis par le conseil d'administration.

Pour assurer cette mission, chaque membre du comité de direction est investi par décision du conseil d'administration ou du comité de direction de responsabilités opérationnelles au niveau de la société ou des entités du groupe, que ce soit par métier, par activité ou par fonction. Les membres du comité de direction sont nommés et révoqués par le conseil d'administration sur proposition de l'administrateur délégué.

Le comité de direction, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, peut confier des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes de son choix. »

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

4. Attribution de pouvoirs

Proposition de conférer à deux administrateurs de la Société, agissant conjointement, à l'administrateur délégué de la Société, agissant seul, ou au secrétaire général de la Société, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la Société à la suite des modifications susmentionnées.

POUR	
------	--

CONTRE	
--------	--

ABSTENTION	
------------	--

- i. Les formulaires de vote n'indiquant ni choix de vote ni abstention sont nuls (pour les points en question). Si une proposition de décision devait être amendée en cours d'assemblée, le vote exprimé au moyen de ce formulaire de vote ne sera pas pris en compte.
- ii. Ce formulaire de vote est valable pour les assemblées successives avec le même ordre du jour. Le cas échéant, le/la soussigné(e) doit remplir les formalités d'admission à l'assemblée.
- iii. Un actionnaire qui a voté au moyen de ce formulaire de vote ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de votes ainsi exprimés.
- iv. Seuls les votes des détenteurs d'actions nominatives sont pris en compte. Les votes des personnes qui n'ont pas procédé avant le 13 janvier 2024 à la mise au nominatif de leurs actions anciennement dématérialisées ne sont pas pris en compte.

Fait à (*lieu*) _____, le (*date*) _____,

Nom et prénom : _____

Fonction² : _____

² Si la signature se fait au nom et pour le compte d'une personne morale, veuillez préciser les prénom, nom et la fonction du ou des signataire(s) et fournir les documents attestant de leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le(s) signataire(s) déclare(nt) disposer des pleins pouvoirs pour signer ce formulaire au nom et pour le compte du ou de la soussigné(e) à la Société.